

Avis de mesurage - 2022

Aux propriétaires et occupants d'une résidence non desservie par le réseau d'égout

Tel que prévu au programme de mesurage des fosses septiques, la Municipalité procédera au cours de l'été 2022 au mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues de toutes les fosses septiques ainsi qu'au mesurage des fosses de rétention (scellées) sur son territoire tel que prévu au *Règlement numéro 881 concernant le mesurage et la vidange des fosses*.

Voici les **périodes approximatives** de mesure pour chaque rue; il est possible que l'exécution du programme soit plus rapide ou plus lente que prévu :

13 ^E RANG	
(2393 à 2550)	9 au 13 mai
(353 à 2377)	16 au 20 mai

220 (ROUTE)	
(4630 à 5111)	12 au 16 septembre
(5158 à 7665)	6 au 9 septembre

A	
ABÉNAQUIS	27 au 30 juin
ADAMO	4 au 8 juillet
ALFRED-DESROCHERS (87 à 1256)	6 au 10 juin
ALFRED-DESROCHERS (1261 à 1909)	23 au 27 mai
ALMANZOR-Q.	4 au 8 juillet
ALPHONSE	12 au 16 septembre
ARCADE	2 au 6 mai
ARCHAMBAULT	25 au 29 juillet
ARDOISE	25 au 29 juillet
ASTER	6 au 10 juin
AUBIER	30 mai au 3 juin

B	
BEAUREGARD	1 ^{er} au 5 août
BELETTE	8 au 12 août
BELLEVUE	2 au 6 mai
BICE	9 au 13 mai
BLAIREAU	15 au 19 août
BOLETS	11 au 15 juillet
BONNALY	6 au 9 septembre
BOURGEON	30 mai au 3 juin
BOUTON-D'OR	20 au 23 juin
BRUNELLE	29 août au 2 septembre
BÛCHERONS	11 au 15 juillet

C	
CALCAIRE	25 au 29 juillet
CAMPAGNOL	15 au 19 août
CARCAJOU	29 août au 2 septembre
CAREX	18 au 22 juillet
CASTOR	15 au 19 août
CÉDRAIE	29 août au 2 septembre
CERFS	20 au 23 juin
CHAÎNE-DES-LACS	25 au 29 juillet
CHANTERELLES	4 au 8 juillet
CHASSE-GARDÉE	13 au 17 juin

C (SUITE)	
CHEVREUIL	29 août au 2 septembre
COLLINE	6 au 9 septembre
CONCESSION	23 au 27 mai
CONTOUR	2 au 6 mai
COPRINS	11 au 15 juillet
COURTEMANCHE	2 au 6 mai
COYOTE	22 au 26 août
CURÉ	29 août au 2 septembre

D	
DAIGLE	27 au 30 juin
DAVID	12 au 16 septembre
DÉPÔT	22 au 26 août
DILIGENCE	20 au 23 juin
DUBÉ	20 au 23 juin
DUCHARME	2 au 6 mai
DUGRÉ	15 au 19 août
DULUDE	18 au 22 juillet

E	
ÉCORCE	30 mai au 3 juin
ÉCUREUIL	15 au 19 août
ÉPERVIÈRE	6 au 10 juin
ÉRABLIÈRE	30 mai au 3 juin
ESCAPADE	2 au 6 mai

F	
FERMES	16 au 20 mai
FLANBAIE	4 au 8 juillet
FLEUR-DE-MAI	23 au 27 mai
FORTIN	11 au 15 juillet
FOUGÈRE	6 au 10 juin
FURET	8 au 12 août

G	
GARDE	29 août au 2 septembre
GEAIS-BLEUS	2 au 6 mai
GIBOULÉE	2 au 6 mai
GOUDRELLE	30 mai au 3 juin
GRAND-DUC	20 au 23 juin
GRANDE-LIGNE	29 août au 2 septembre
GRANDE-OURS	9 au 13 mai
GRAVENNE	15 au 19 août
GRIVES	2 au 6 mai
GUILLOTTE	4 au 8 juillet

H	
HAUTES-TERRES	12 au 16 septembre
HAUT-SITE	15 au 19 août
HAVRE	1 ^{er} au 5 août
HÉRISSON	15 au 19 août
HÉRITAGE	23 au 27 mai
HERMINE	8 au 12 août

I	
IRIS	18 au 22 juillet

J	
J.-T. CHARLAND	4 au 8 juillet
JEAN-SAULNIER	23 au 27 mai
JONCS	18 au 22 juillet
JOUVENCE	6 au 9 septembre

L	
LAC-À-LA-TRUITE (3 À 123)	13 au 17 juin
LAC-À-LA-TRUITE (131 À 230)	20 au 23 juin
LAC-BOWKER	15 au 19 août
LAC-BROMPTON	27 au 30 juin
LITTORELLES	18 au 22 juillet
LOUP	22 au 26 août
LOUTRE	8 au 12 août
LOUVE	29 août au 2 septembre
LUCIOLES	20 au 23 juin
LYNX	22 au 26 août

M	
MARAI	20 au 23 juin
MARGUERITE	30 mai au 3 juin
MARILOU	4 au 8 juillet
MARMOTTE	8 au 12 août
MISTRAL	2 au 6 mai
MOISSONS	16 au 20 mai
MONTAGNE	2 au 6 mai
MORILLES	11 au 15 juillet
MORIN	11 au 15 juillet
MORISSETTE	4 au 8 juillet
MUGUET	6 au 10 juin
MULOTS	8 au 12 août

N	
NÉNUPHARS	18 au 22 juillet
NICOLE	4 au 8 juillet

O	
ONDATRA	8 au 12 août
ORIOLES	2 au 6 mai
ORION	9 au 13 mai
OSMONDES	8 au 12 août
OURS	22 au 26 août

P	
PARC	2 au 6 mai
PÉKAN	15 au 19 août
PETITE-OURSE	9 au 13 mai
PHANEUF	4 au 8 juillet
PHYLLADE	25 au 29 juillet
PINS	2 au 6 mai
PIONNIERS	6 au 9 septembre
PLANTE	15 au 19 août
PLATEAU	15 au 19 août
POÈTE	13 au 17 juin
POINTE	4 au 8 juillet
PORC-ÉPIC	29 août au 2 septembre

Q	
QUATRE-TEMPS	6 au 10 juin
QUATRE-VENTS	2 au 6 mai
QUENOUILLES	18 au 22 juillet

R	
RATON-LAVEUR	8 au 12 août
RENARD	22 au 26 août
RENAUD	2 au 6 mai
RIVE	1 ^{er} au 5 août
ROSEAUX	18 au 22 juillet
RUSSULES	11 au 15 juillet

S	
SABLONNIÈRE	4 au 8 juillet
SAGITTAIRE	11 au 15 juillet
SAINT-MICHEL	9 au 13 mai
SAVOYANE	30 mai au 3 juin
SÈVE	30 mai au 3 juin
SIMARD	1 ^{er} au 5 août
SIMONEAU	1 ^{er} au 5 août
SONNET	13 au 17 juin
SUCRERIE	12 au 16 septembre

T	
TAMIA	8 au 12 août
TERRASSE	30 mai au 3 juin
THIBAUT (4 À 73)	20 au 23 juin
THIBAUT (76 À 153)	27 au 30 juin
TOURTERELLES	2 au 6 mai
TRÈFLE	30 mai au 3 juin

V	
VALÉRIANE	20 au 23 juin
VIRÉE	2 au 6 mai

Z	
ZÉPHYR	2 au 6 mai

Le propriétaire ou l'occupant doit veiller à ce que tout couvercle, fermant l'ouverture d'une fosse, soit dégagé de toute obstruction et puisse être enlevé sans difficulté, et ce, **en tout temps**. Le règlement rend passible d'une amende tout propriétaire qui ne dégage pas les couvercles de la fosse pour les besoins de ce programme.

Un bon de mesure vous sera remis pour vous indiquer si la vidange de la fosse est nécessaire. Lorsque la vidange d'une fosse septique est exigible, elle est automatiquement prise en charge par la Municipalité et est effectuée au moment indiqué sur le rapport de mesure. Ne procédez pas à la vidange de votre fosse septique par vos moyens; la Municipalité ne prendra pas responsabilité en cas de vidange additionnelle. De plus, la Municipalité ne procède pas à la vidange des fosses de rétention, il est toujours de la responsabilité du propriétaire de s'assurer qu'elles soient vidangées de manière à éviter le débordement des eaux usées.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration. Pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec Jonathan Desroches-Pichette, inspecteur et chargé de projets, au 819 843-3111, poste 130 (450 532-3272 pour les gens du secteur nord) ou par courriel à desroches.pichette@canton.orford.qc.ca.